

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****Séance du jeudi 03 JUILLET 2025****Date de convocation :** 24 juin 2025**Date d'affichage :** 24 juin 2025**Nombre de Conseillers en exercice :** 18**Nombre de Conseillers présents :** 11**Nombre de Conseillers votants :** 14

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois juillet à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etai^{ent} présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MEHOUAS, MARTIN, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etai^{ent} absents excusés : Mme BRIARD pouvoir à M SECRETAIN, Mme DURAND pouvoir à Mme CHATELLIER, Mme NABUCET pouvoir à M CHOLET.

Etai^{ent} absents : Mme CUCULI, MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

M GREBERT est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN**DELIBERATION N°2025-2-037 : Tarifs restauration scolaire 2025/2026**

Par délibération n°2024-2-033 du 06 juin 2024, le tarif de restauration pour l'année scolaire 2024/2025 avait été fixé à 3,50 € pour le repas enfant et à 7,75 € pour le repas du personnel enseignant.

Il est proposé à nouveau de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2025/2026, à savoir :

- 3,50 € pour le repas enfant
- 7,75 € pour le repas du personnel enseignant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs de la restauration pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

- 3,50 € le repas enfant,
- 7,75 € le repas pour le personnel enseignant.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Cédric GREBERT

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 07 juillet 2025

Le Maire,

Michèle MOISAN